

Décrets et arrêtés

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA
MIGRATION ET DES
TUNISIENS A L'ETRANGER**

**Décret n° 2022-834 du 14 novembre 2022,
portant ratification d'une convention cadre de
coopération dans le domaine de
l'enseignement supérieur et de la recherche
scientifique entre le Gouvernement de la
République tunisienne et le Gouvernement de
la République arabe d'Égypte.**

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,
de la migration et des tunisiens à l'étranger,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 84-1242 du 20 octobre 1984, fixant
les attributions du ministère des affaires étrangères,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu la convention cadre de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique signée à Tunis le 13 mai 2022 entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République arabe d'Égypte,

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée, la convention cadre de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République arabe d'Égypte, annexée au présent décret, signée à Tunis le 13 mai 2022.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 14 novembre 2022.

*Le Président de la
République*
Kaïs Saïed